

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
26 JUIN 2018

DATE d’AFFICHAGE  
10 JUILLET 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	32
Votants :	34

L’an deux mille dix-huit,  
le 3 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Parc de Branféré à Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Mireille LUCAS, - M. Pierre PRAT

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°81-2018 – PASSATION D’UN MARCHÉ POUR L’ENCADREMENT DE L’ACTIVITE VOILE SCOLAIRE**

M. Bernard AUDRAN, Vice-président en charge des sports, indique qu’une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif à l’encadrement de l’activité voile scolaire.

Ce nouveau marché est un marché public de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure adaptée. Il repose sur des prix unitaires. Il est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée initiale d’un an reconductible 2 fois une année, soit une durée totale du marché de trois ans.

Ce marché comporte trois lots :

- Lot 1 : Encadrement de l’activité voile scolaire sur le plan d’eau de la Vilaine à Arzal,
- Lot 2 : Encadrement de l’activité voile scolaire sur le plan d’eau de la Vilaine à La Roche-Bernard,
- Lot 3 : Encadrement de l’activité voile scolaire sur le plan d’eau en mer à Damgan.

Les principales prestations à exécuter au titre du marché portent sur 5 séances de voile à destination des élèves de CM1-CM2 du territoire, regroupées sur deux journées et demie.

L’analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 60% décomposé en 3 sous-critères :
  - o Qualification et expérience des encadrants : 20%,
  - o Matériel nautique adapté au public : 20%,
  - o Locaux d’accueil adaptés : 20%.

4 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 3 ont remis une offre.

La Commission, réunie le jeudi 21 juin 2018, après analyse des offres reçues, propose de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot 1 : l'association LES PEP 56, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (3 ans) de 95 706 € net de taxe (pas d'assujettissement à la TVA).
- Pour le lot 2 : l'association LOISIRS TEMPS LIBRE, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (3 ans) de 53 820 € net de taxe (pas d'assujettissement à la TVA).
- Pour le lot 3 : la société SENSATION VOILE, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (3 ans) de 3 915 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec LES PEP 56, LOISIRS TEMPS LIBRE et SENSATION VOILE et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 10/07/18

Le Président,

